

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Niveau Opérateur

PROGRAMME THEORIE

Contexte et Réglementation

- ✚ Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- ✚ Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateur)
- ✚ La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables
- ✚ Les principaux documents
- ✚ Terminologie employée dans la réglementation

La mise en œuvre du chantier

- ✚ Les documents nécessaires sur un chantier
- ✚ Les piquetages et marquages au sol
- ✚ Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- ✚ Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêts de chantier
- ✚ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Savoir préparer son intervention

- ✚ Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- ✚ Savoir les localiser selon leurs classes
- ✚ Repérer les réseaux sur plan

Travailler à proximité des réseaux

- ✚ Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'intervention à proximité des réseaux
- ✚ Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- ✚ Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- ✚ Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- ✚ Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

Objectif :

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DIC et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

Durée :

1 journée – 7 heures

Public :

Personne intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Lieu :

Sur notre centre de formation ou dans vos locaux

Validation de la formation :

QCM de contrôle de compétences – Rattrapage immédiat en cas de 1^{er} échec.

Attribution finale :

Attestation individuelle de compétences.